

**Vive les luttes
des femmes du
monde entier !**

Rouge Émeraude

Bulletin du comité du pays malouin du Nouveau Parti Anticapitaliste

n° 109
29 novembre
2022

Le 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, des centaines de milliers de femmes sont descendues dans la rue, dont des dizaines de milliers en France.

Ce combat est plus que jamais d'actualité au moment où des offensives obscurantistes se multiplient contre les droits et libertés des femmes par des forces réactionnaires ou religieuses, que ce soient les intégristes catholiques en Pologne, les évangélistes au Brésil et dans diverses régions des États unis, les Talibans en Afghanistan, les mollahs en Iran. Cette lutte connaît aussi des succès importants comme en Amérique latine : ce sont de véritables marées humaines qui ont déferlé en Argentine et au Chili pour imposer (enfin !) le droit à l'IVG, qui reste pourtant encore interdit dans d'autres pays de ce continent et même sévèrement réprimé comme au Salvador. Au Mexique, les femmes se révoltent contre les féminicides qui tuent près de 10 femmes par jour. L'interdiction de l'avortement tue aussi, car les femmes se trouvent obligées de s'orienter vers des avortements clandestins dangereux. 25 millions d'avortements clandestins sont ainsi pratiqués chaque année selon l'OMS et des dizaines de milliers de femmes en meurent.

Cinq ans après me-too, la lutte continue !

On aurait bien tort de croire que ces problèmes ne concernent que quelques régions et pays soumis à des dictatures ou à de très fortes influences religieuses. En France par exemple, chaque année, plus de 90.000 femmes sont victimes de viols ou de tentatives de viol. En 2019, on a recensé 142.310 plaintes contre des violences conjugales. Et il ne suffit pas d'inscrire le droit à l'avortement dans la constitution, comme on en discute en ce moment, pour le garantir. Encore faut-il se donner les moyens de l'appliquer au quotidien et en proximité. Des textes ne peuvent dissimuler les manques de personnels, les fermetures de centre d'IVG, la casse du système de santé qui constituent autant d'obstacles à l'exercice entier de ce droit.

Quant au patriarcat, au machisme, aux violences sexistes et sexuelles, ces fléaux sont encore présents dans presque tous les milieux, y compris certains de ceux qui prétendent les combattre comme on le voit avec les différentes affaires qui secouent les partis politiques. Comment croire à la volonté de Macron de faire de l'égalité hommes-femmes « la grande cause de son quinquennat », quand on voit un politicien comme Darmanin occuper le poste de ministre de l'intérieur malgré les graves accusations qui ont été portées contre lui et établies ? La complicité règne encore dans ces milieux où les premières réactions sont presque toujours d'étouffer puis de minimiser les affaires de violences sexistes et sexuelles. Les LGBT comptent aussi parmi les premières victimes d'une société encore imbibée de préjugés : les agressions contre les homosexuels et les transsexuels sont aussi nombreuses que les agressions racistes.

Enfin, l'inégalité entre femmes et hommes, c'est aussi l'inégalité des salaires à compétence et travail comparables, ce qui arrange bien le patronat, car cette inégalité est une arme de division.

Cet ordre social est indissociable d'une société capitaliste qui repose sur l'exploitation des femmes et des hommes. Ceux qui la dirigent entretiennent ces inégalités, ces préjugés, ces violences, malgré leurs beaux discours. C'est pourquoi la lutte des femmes doit aller de pair avec la lutte pour une autre société qui permettra à toutes et tous de s'émanciper et de vivre harmonieusement.

Nos vies, nos corps nous appartiennent !

Droits des chômeurs : l'hypocrisie du gouvernement

C'est sous prétexte de « favoriser le retour à l'emploi » que le gouvernement a annoncé la réduction de 25 % de la durée d'indemnisation des chômeurs.

Une fois de plus, les demandeurs d'emploi sont stigmatisés de façon odieuse. Comme si le confort d'une allocation bien inférieure à leurs salaires les dissuadait de chercher du travail. Comme si on était chômeur par choix !

Ce système, nous annonce-t-on, serait « **modulé en fonction de la situation du marché de l'emploi** ». D'une part, on peut se demander qui évaluerait cette situation, sur quels critères ? D'autre part, cette formule revient à considérer qu'il y a une fluidité parfaite sur le marché du travail et que n'importe quel chômeur peut occuper n'importe quel poste vacant dans n'importe quelle région.

Le but du gouvernement est d'abord de faire des économies sur le dos des chômeurs. Cette économie pourrait s'élever à 4 milliards d'euros. En plus, il s'agit de culpabiliser les chômeurs, de les rendre responsables de leur situation et de les contraindre à accepter n'importe quel job, dans n'importe quelles conditions.

Non à l'attaque contre les chômeurs !

Retraites : ils remettent ça

Selon les annonces d'Elisabeth Borne, le nouveau projet de réforme des retraites serait présenté en janvier 2023 et entrerait en vigueur avant l'été de la même année.

L'objectif reste le même : allonger la durée du travail.

De façon déguisée, c'est bien la retraite à taux plein à 67 ans que Macron et ses amis veulent mettre en place. Si ce n'est pas présenté ouvertement de cette façon, ça revient au même, puisqu'il faudrait attendre cet âge pour ne pas voir sa pension amputée d'une décote. De plus, le nombre de trimestres cotisés exigé serait régulièrement augmenté, ce qui, pour certain(e)s pourrait encore allonger davantage la durée du travail. Déjà, la réforme Touraine de 2014 avait augmenté cette durée. Alors qu'il fallait 168 trimestres pour une personne née en 1961, il en faut aujourd'hui 172 pour ceux nés après 1973, et ainsi de suite.

Ce système d'allongement progressif a évidemment pour objectif d'opposer les plus jeunes générations aux anciennes qui sont un peu moins directement concernées.

Ne tombons pas dans le panneau :
Tous ensemble, refusons la retraite à 67 ans !

Pour prendre contact avec
le comité NPA du pays malouin :

npasaintmalo@gm ail.com



Restructuration hospitalière Silence des décideurs et des instances, mobilisation des soignant.es et des usager.es!

A part le rideau de fumée concernant le site d'implantation de l'éventuel « hôpital technique, distillé par le maire de Saint-Malo et sans doute destiné à occuper à minima le terrain, rien n'a bougé depuis près de 6 mois sur l'avancement du dossier de restructuration hospitalière du secteur sanitaire.

En revanche, à l'intérieur de l'établissement, les hospitaliers pointent à la fois la grave pénurie de lits d'hospitalisation et de personnel, qui ne fait que renforcer ses inquiétudes de l'avenir.

Et à l'extérieur et dans la suite de la réunion publique du 27 septembre à Plouër-sur-Rance, les usager.es par l'intermédiaire de la coordination malouine « *Le Monde d'après* » et le collectif « *Dinan diver'Cité* » ont pris l'initiative de solliciter directement l'ARS Bretagne afin d'avoir des réponses à leurs attentes et besoins exprimés dans le dossier « *Aux pays de Saint-Malo et Dinan, la santé du futur se décide maintenant* » (*).

L'audience à la délégation ARS du 35 a eu lieu le 28 nov.

Il en est ressorti que l'administration, considérant que la démocratie formelle se suffit à elle-même, continue de conduire le projet dans « l'entre-soi » des Conseils Territorial de Santé et de Surveillance des hôpitaux, en ignorant les points de vue et attentes des élus locaux, personnels de santé et citoyen.nes.

Pire, elle persiste à soutenir le « pari » (selon le mot même du directeur de l'ARS), qu'on peut garantir l'accès aux soins pour tou.tes, l'attractivité du GHT vis à vis des professionnel.les de santé et la pérennité même du secteur sanitaire en concentrant l'essentiel du dispositif public sur Saint-Malo, en déqualifiant l'hôpital de Dinan, en réduisant les capacités d'hospitalisation à temps complet et en spéculant sur les facultés du secteur libéral à assurer en ambulatoire les suivis post-hospitalisation.

Bref, au moment où le dossier va être soumis à l'approbation ministérielle (CNIS), on ne peut que réaffirmer ses incohérences et les dangers qu'il représente, dans son état actuel, pour la population du secteur. Le combat continue donc pour faire bouger les choses !

(* dossier disponible en ligne par <http://www.lmondedapres-saintmalo.fr/medias/files/dossier-sante-du-futur-v-30-aou-t-le-ger.pdf>

Ouest-France, porte-parole du groupe Raulic ?

Dans son édition du 29 octobre (soit quand même 4 jours après la notification de la décision du tribunal administratif !), *Ouest-France* a rendu compte du jugement qui annule les permis de construire (initial et modificatif) relatifs au projet de complexe de thalassothérapie du groupe Raulic.

Le rédacteur qui s'était avancé à dire en décembre dernier que « *le tribunal [validait] le projet hôtelier des Nielles* » se trouve pris à contre-pied. Il n'en persiste pas moins dans son parti pris, se faisant carrément le porte parole du groupe Raulic, sans daigner prendre en compte les réactions des associations et riverain.es qui ont vu leur combat légitimé, au moins provisoirement puisque Raulic annonce interjeter appel.

Pour reprendre la devise de *Ouest-France*, c'est sans doute sa « *liberté* » mais où est la « *justice* » ?

« Ce sera bien chez Laurette ? »

L'opération de lotissement de l'ancienne caserne de Lorette a été présentée depuis le début comme un écoquartier exemplaire avec la réalisation de 430 logements destinés à « *privilégier l'accueil des familles et des jeunes actifs* »

On est donc surpris (en réalité pas vraiment !) de voir apparaître dans la presse (*Ouest-France* du 28/10) en **page nationale** un placard du promoteur Bati-Armor qui lance la commercialisation des 158 logements qui lui ont été attribués. Manifestement et vu les prix annoncés (entre 4500 et 5000 € le m²) et l'éligibilité à la loi Pinel, ces logements ne seront pas pour les jeunes malouin.es. A suivre.

Après l'échec de Bolsonaro, où va le Brésil ?

La défaite de Bolsonaro, à l'issue d'un scrutin très serré de 50,9% des suffrages pour Lula, a été un soulagement. Il n'en reste pas moins que Lula n'a gagné que deux millions de voix entre le premier et le deuxième tour, alors que Bolsonaro en a gagné six. Fort de ce scrutin, les partisans de Bolsonaro ont organisé des manifestations dans tout le pays, en particulier des blocages routiers par les camionneurs. Au point qu'on s'est demandé si un coup d'État n'était pas en préparation. De plus, le parti de Bolsonaro reste le premier à la Chambre des députés et au Sénat. Et c'est un de ses anciens ministres qui a été élu gouverneur de Sao Paulo, le poumon économique du pays, qui produit un quart de ses richesses.

Comment expliquer qu'un personnage comme Bolsonaro, responsable en particulier de l'hécatombe du Covid par sa négation de la gravité de la situation, son refus de la science et de la vaccination, destructeur de l'Amazonie, ennemi juré des travailleurs, des femmes et des LGBT contre qui il n'a cessé de prendre des mesures, nostalgique de la dictature, ait pu conserver une telle popularité ? Certes, Bolsonaro a

reçu le soutien – et le financement – d'une partie du patronat et celui des églises évangéliques, mais cela n'explique pas tout. **Lula et son parti, le Parti des Travailleurs, sont loin d'enthousiasmer les classes populaires.** Même s'ils restent auréolés des avancées sociales qui avaient suivi sa première arrivée à la présidence, la situation a changé.

Lula n'aura pas les mêmes marges de manœuvre, d'une part en raison de la situation économique générale, d'autre part car sa faiblesse dans les institutions n'est pas compensée par un fort mouvement social comme en 2003. Un mouvement social dont il ne veut d'ailleurs pas, car celui-ci pourrait le gêner dans sa volonté d'être un loyal gérant du capitalisme brésilien dans un monde en crise. C'est d'ailleurs pour cela qu'il s'est ostensiblement allié avec des personnalités de droite, comme son vice-président Alckmin. Lula a d'ailleurs tenu à rassurer la droite et le patronat en annonçant qu'il serait le président des 215 millions de Brésiliens et non de ceux qui ont voté pour lui, « *qu'il fallait que le Brésil se remette à produire, en reconstruisant un capitalisme sérieux* », « *pour que les investisseurs accordent à nouveau leur confiance au Brésil* ». Sur le plan sociétal, Lula a poussé la démagogie jusqu'à se dire hostile à l'avortement pour essayer de se concilier les églises, particulièrement réactionnaires.

Une fois passés la joie et le soulagement d'avoir échappé à un deuxième mandat du Trump brésilien, **les déceptions et le mécontentement que va provoquer la politique de Lula risquent fort de faire le jeu de Bolsonaro.** D'autant que, si la situation économique s'aggrave, la partie de la bourgeoisie qui a choisi Lula face à l'incompétent Bolsonaro, ou qui a toléré sa victoire, risque de considérer que la poigne d'un dictateur semi-fasciste et l'armée seront plus efficaces que les discours pour imposer l'austérité. Face à cette situation, les travailleurs n'ont pas d'autre choix que de s'organiser pour faire face à toutes les éventualités, y compris les pires.

**Ce numéro de Rouge Émeraude
est un supplément à l'Anticapitaliste n°638**



LE GOUVERNEMENT FACE À LA QUESTION DE LA FIN DE VIE CHOISIE ?

Pour illustrer l'intérêt que porte nombre de citoyen.nes à la question du droit de choisir sa fin de vie, nous publions ci-contre l'opinion d'une de nos camarades, des extraits d'une lettre, adressée au Pr DELFRAISSY, président du Comité Consultatif National d'Éthique, qui nous a été communiquée ainsi que la position du NPA, exprimée notamment par Philippe POUTOU au cours de la dernière campagne présidentielle. Ces trois contributions permettront, nous le pensons, à nos lectrices, de se forger une opinion sur ce sujet délicat. .

En France, où en est le débat concernant ce thème aussi crucial qu'est la liberté de choisir la fin de sa propre vie ?

Pour piétiner, ça piétine ! Autant le gouvernement sait se mobiliser, imposer, sortir le 49/3 quand il veut nous faire travailler jusqu'à 65 ans et faire des ponts d'or aux grandes entreprises et multinationales, autant il fait l'autruche pour éviter de contrarier le Conseil de l'Ordre des médecins, les juges, les théories religieuses et leurs suppôts rétrogrades.

La dernière fois que l'Assemblée nationale était censée débattre de ce sujet, c'était lors de la séance du **8 avril 2021**, où la proposition de loi présentée par M Falorni devait conduire à une avancée importante, en se substituant à l'actuelle loi Claeyss-Leonetti. En instituant "une aide active à mourir", en lieu et place du "laisser mourir", elle aurait permis à notre pays de n'être plus la lanterne rouge de l'Europe en la matière. Malgré la gravité du thème, cette unique séance y a été dévolue; les débats, pervertis par le dépôt de 2750 amendements (de 10 députés dont 6 LR et 1 LREM) se sont conclus par un échec pleinement prévisible, la fonction spécifiquement législative de l'Assemblée ayant été empêchée de se réaliser. Comment 10 députés peuvent-ils bloquer le travail des 567 autres et détourner ainsi les règles du débat ? Cette pratique méprisante du blocage parlementaire est une preuve, parmi d'autres, que la démocratie, en France, est un mot vidé de sa substance. D'autre part, les discussions n'étaient prévues que dans le cadre du ressort médical, (la loi Falorni lui préservant d'ailleurs le pouvoir exclusif au moment de la décision ultime). Un des principes fondamentaux de notre République n'est-il pas la LIBERTÉ, devant laisser à

chacun, seul détenteur de sa propre vie, la décision d'y mettre un terme en toute sérénité ?

Depuis cette mascarade, nous avons connu une campagne électorale, et ce sujet, porté par différentes associations (Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité - Ultime Liberté - Le Choix ...) a fait l'objet d'interrogations auprès des candidats. Philippe Poutou s'est, lui, engagé, au nom du NPA [voir ci contre, NDLR],

Qu'en est-il aujourd'hui ? Aucune prévision de débat à l'Assemblée, puisque la Convention citoyenne prévue pour faire des propositions sur ce sujet n'est même pas encore constituée !

Par contre, une sommité de la médecine, le professeur Delfraissy, immunologue, s'est vu consacrer une tribune à France Inter, le 15 septembre dernier. Il y a exprimé une grande complaisance envers la loi Claeyss-Leonetti dont l'unique intérêt est de permettre une sédation profonde lorsque le patient est déjà quasiment mort ! Il s'est en permanence référé à son appartenance à la corporation des médecins, qu'il a définis, en terme magistraux, comme des "sachants", seuls autorisés à décider de la fin de vie de tel ou tel malade. La vie des patients serait-elle la propriété des médecins ?

Il est à craindre que la voix conservatrice de ce "professeur", (détenteur du pouvoir médical), agrémentée des cantiques des personnalités de l'église, (détentrices du pouvoir religieux bien ancré dans les convictions de beaucoup de membres du gouvernement), résonne d'avantage aux oreilles de ceux-ci que les cris de la population, écoeurée de n'avoir comme recours qu'un suicide souvent violent, un départ coûteux à l'étranger, ou l'éventuelle judiciarisation dans le cas de l'aide à mourir par un proche.

En Autriche, l'actuelle législation considère que la liberté du choix de mourir dérive du principe juridique "d'autonomie personnelle" adossé à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948.

Il est urgent de mettre en place un référendum sur ce sujet, et de veiller à ce que son résultat soit respecté par l'autorité gouvernante.

AB

MOURIR DANS LA DIGNITE: LA POSITION DU NPA

Avec constance depuis des années, le NPA, dont Philippe Poutou lors de la dernière campagne présidentielle, a pris position pour le droit de choisir sa fin de vie et pour une loi légalisant le suicide médicalement assisté, en soutien aux exigences de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD). Sans oublier pour autant l'urgence de développer en France, les unités et les équipes de soins palliatifs, dans un système de santé épuisé par la pandémie covid qui aggrave des années d'austérité.

Régulièrement, l'Assemblée nationale se saisit du sujet. Avec une lenteur désespérante, les choses avancent. Mais elles se heurtent à la frilosité de la gauche quand elle est au pouvoir, aux oppositions des églises, aux oppositions d'une certaine caste médicale, ainsi qu'au poids de l'austérité !

La loi **Léonetti de 2005** instaurait simplement un bien insuffisant **droit au «laisser mourir»**, contre l'acharnement thérapeutique. La loi **Claeyss-Léonetti de 2016** amenait encore quelques avancées bien timides, mais refusait toujours une assistance médicalisée pour une fin de vie choisie, les élus de droite repoussant tous les amendements en ce sens. C'est que F. Hollande et sa majorité de gauche avaient oublié la promesse 21 du candidat, « *une assistance médicalisée pour terminer sa vie dans la dignité* », lui qui avait dû reconnaître lors du débat présidentiel, qu'en France, « 7 000 à 8 000 euthanasies se font sans que nul ne le sache », laissant seuls médecins et équipes soignantes face à leurs décisions.

La douloureuse fin de vie de Vincent Lambert a souligné les insuffisances de cette loi Claeyss-Leonetti, qui permet hypocritement d'arrêter alimentation et hydratation, qui autorise une sédation profonde, ce qui va mener à une mort lente, souvent douloureusement vécue par la famille, mais qui refuse d'aider à mourir et qui a refusé de hiérarchiser la parole portée par la famille, en l'absence de directive anticipée.

En avril 2021, par 240 voix contre 48, les députés ont voté l'article 1er d'une proposition de loi présentée par Olivier Forlani pour légaliser l'aide active à mourir, mais le gouvernement Macron avait alors refusé d'inscrire ce débat à l'ordre du jour du Parlement

A l'opposé de cette lenteur déses-

pérante et **au moment où la question va revenir en débat sur la base d'un avis du Comité consultatif national d'éthique et de propositions de la convention citoyenne, le NPA réaffirme donc clairement que la loi doit reconnaître le droit de choisir sa mort et une assistance médicalisée pour le faire respecter.**

Depuis 1999, une loi affirme le droit pour tous et toutes à l'accès aux soins palliatifs. Mais aujourd'hui, seulement un Français sur cinq peut exercer ce droit. Car **ce qui rend souvent difficile de mourir dans la dignité, c'est aussi tout simplement l'austérité, le manque d'équipes de soins palliatifs, le manque de formation des équipes soignantes face à la douleur.** Un tiers des structures de soins palliatifs en France fonctionnent avec la moitié de leurs effectifs médicaux, selon l'enquête de la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs. Manque de budget, de formation, de candidatEs pour un métier difficile et peu considéré. Manque de temps pour les médecins de ville débordés, pour s'investir dans les réseaux de soins palliatifs, notamment à la campagne.

A l'opposé de tous les gouvernements de droite et de gauche libérale qui se sont succédés et qui ont fermé des dizaines de milliers de lits, nous défendons l'exigence de la formation et de l'embauche de 200 000 hospitalierEs, ce qui donnerait aussi du personnel formé, du temps et des lits pour la prise en charge de la douleur et de la fin de vie, dans une dignité qui a besoin de temps et de personnels

Mais le soulagement de la souffrance ne suffit pas toujours. Les soins palliatifs ne font pas disparaître toutes les demandes de fin de vie. Pour nous, **le droit de choisir sa fin de vie est un droit élémentaire de la personne.**

Contre le pouvoir médical et les autorités religieuses qui veulent trop souvent confisquer la fin de nos vies, le NPA affirme que **c'est à la personne de décider en toute connaissance de cause** : sédation pour mourir endormi, euthanasie active, recours au suicide assisté, respect absolu des directives anticipées...

Dieu, le Conseil de l'ordre, les juges, l'austérité... Ce n'est pas à eux de décider de nos vies, et de notre ultime liberté, le droit de mourir dans la dignité.



Lettre

à Monsieur le Professeur DEL-FRAISSY

Monsieur le Professeur,

En raison de mon vif intérêt pour la question de la fin de vie, j'ai très attentivement suivi les propos que vous avez tenus sur ce sujet, jeudi dernier [15 septembre], sur la chaîne France Inter. J'attendais de votre part une position courageuse, rompant enfin avec la pusillanimité de l'actuelle législation appliquée en France, lanterne rouge en la matière par rapport à de nombreux pays. Mais à votre écoute... quelle déception !!

J'ai profondément regretté les points suivants de votre discours :

- Une grande complaisance envers la loi Claeys-Léonetti dont l'unique intérêt est pourtant de ne permettre une sédation profonde que lorsque le malade est dans une phase ultime de son épuisement, et donc quasiment mort !
- Une référence permanente à votre appartenance à la corporation des médecins, celle des « sachants » selon vos propres termes quelque peu magistraux. Cette corporation serait selon vous, la seule autorisée à décider de la fin de vie de tel ou tel malade. A rebours de votre prétention, la vie de chacun n'est en rien la propriété des médecins, simples soignants, ni de la société, ni même d'un dieu quelconque, du moins pour ceux qui n'en ont pas. La vie est pour l'individu le bien le plus précieux, et chacun doit, au nom de la liberté inscrite au fronton de notre République, en disposer librement. Il doit pouvoir choisir d'y mettre un terme lorsqu'il le juge nécessaire, malade ou non, et par une procédure douce excluant les actuels recours à des actes insoutenables.
- Une consternante indifférence au second principe de notre devise nationale, celui d'égalité. L'accès à une mort choisie vers un pays étranger plus évolué constitue, comme vous le savez pourtant, le privilège réservé aux plus fortunés d'entre nous.
- Une méfiance déclarée envers les sondages dès lors que ceux-ci expriment une opinion des français très largement en faveur d'une mort choisie. De ce point de vue, un référendum sur cette question constituerait une indiscutable avancée démocratique.
- Enfin un grand embarras à l'occasion des questions des auditeurs demandeurs d'un engagement clair en réponse à des cas concrets et sans espoir.

...

Très pessimiste quant au contenu de la future loi si devait prévaloir votre conception conservatrice, je vous prie d'agréer, Monsieur le Professeur, l'expression de mes salutations distinguées.

....

SUR LA COUPE DU MONDE AU QATAR...

La coupe du monde de football au Qatar est désormais bien lancée. La question des droits humains, démocratiques, écologiques et sociaux qui s'y étaient invitée, indépendamment même des nombreuses voix qui se sont levées pour appeler à son boycott, n'ont plus guère de place dans le traitement médiatique. D'où la nécessité de rappeler quelques réalités

Un scandale démocratique et social

En 2018, la compétition était organisée en Russie. Le pays accueillait les JO d'hiver en 2014. Cela malgré un Poutine annexant la Crimée la même année, emprisonnant ou faisant assassiner des adversaires politiques ou encore agressant les tchétchènes et les géorgien-ne-s. La Chine a de son côté aussi organisé les jeux olympiques d'été 2008 et les JO d'hiver en 2022, ce malgré la répression, exercée par la dictature post-maoïste, contre les ouïghour-e-s, les tibétain-e-s ou encore les habitant.es de Hong Kong.

Le Qatar – monarchie absolue raciste, sexiste et homophobe – a été choisie (ou plus vraisemblablement a



aligné ses gazodollars) pour organiser la Coupe du Monde de football.

Plus de 6500 personnes sont décédées en construisant les 8 stades climatisés et les pelouses, devenues de véritables cimetières. Les dirigeants de cet état du Golfe ont exploité une main

d'œuvre extrêmement pauvre, venue du Pakistan, d'Inde, du Népal, du Bangladesh, du Kenya... 90 % des stades et bâtiments ont été construits par des migrant-e-s, travailleurs/ses qui n'ont bénéficié d'aucun droit et quasiment d'aucune protection. Une grande part des décès est liée à la chaleur beaucoup trop élevée pour travailler.

Le Qatar interdit les relations sexuelles hors mariage et criminalise l'homosexualité, délits pouvant conduire jusqu'à 7 années en prison. Human Rights Watch a enregistré des cas de garde à vue et d'emprisonnement de personnes LGBTI, de violence lors des arrestations et dénoncé des programmes « thérapeutiques à visée de conversion » avec la volonté de « normaliser la sexualité ». Ces **atteintes aux libertés fondamentales** n'ont pas gêné la FIFA

Un scandale écologique

Organiser un événement sportif dans une région désertique pose évidemment un problème qui avait déjà été mis en évidence en 2019, lors du championnat du monde d'athlétisme de Doha, capitale du Qatar : plusieurs athlètes avaient fait des malaises, à l'image du marcheur Yohann Diniz, qui n'avait pas pu terminer son épreuve.

Pour limiter l'effet des fortes cha-

leurs, d'énormes climatiseurs ont été installés dans les stades à ciel ouvert. Il s'agit d'un **gaspillage énergétique ahurissant.** Comme l'est le fait, d'ailleurs, de reconstruire des nouveaux stades, des nouvelles infrastructures à chaque compétition internationale pour faire tourner l'économie au profit de quelques grandes entreprises.

Tout cela alors que cet été, les températures ont battu des records presque partout sur la planète. Dans certaines régions comme l'Inde, le Pakistan ou l'Iran, on a dépassé les 50°C, annonçant que des zones très peuplées seront bientôt inhabitables. La France a connu, elle aussi, une sécheresse historique et a vu des incendies se cumuler sur tout le territoire. Le manque d'eau est le sujet crucial du moment et le manque d'énergie va s'ajouter dans les semaines à venir dans toute l'Europe du Nord.

Nous ne pouvons pas regarder bêtement cette compétition.

Il ne s'agit nullement de s'en prendre au sport et au football en particulier, bien qu'il y ait beaucoup à dire au plan idéologique et politique sur ces activités. Nous savons aussi que le ballon rond constitue une passion partagée dans de nombreux milieux populaires.

Ces réalités ne nous exonèrent nullement de la nécessité de combattre ces milliardaires qui utilisent cette passion pour faire n'importe quoi afin de se remplir les poches. Nous ne pouvons plus, non-plus, laisser filer pour « faire populaire » sans dénoncer les relents patriotiques qui ne vont pas manquer de se répandre lors des matches de l'équipe de France.

Le boycott n'est sans doute pas la solution miracle, mais elle permet de mener des débats sur le sport business, sur les enjeux écologiques planétaires, sur ce que pourrait être le foot, sur la place du sport dans une société se donnant un objectif d'émancipation....

On ne peut que regretter en revanche, qu'il n'y ait pas eu, comme en 1978, lors du mondial en Argentine, une campagne large permettant d'interpeller la population, sur cette Coupe du Monde au Qatar mais aussi sur les JO en Chine, ceux à venir à Paris et bien d'autres événements sportifs.

Il nous faut **repenser le sport et sa pratique** – pour répondre aux exigences écologiques, sociales, démocratiques, féministes et égalitaires – et cela passe par des choix forts aujourd'hui, même si la question fondamentale reste celle de savoir qui dirige cette société et pour qui.

Le football étant utilisé par les capitalistes, il nous reste à le libérer – avec le monde – du capitalisme !

Des coupures d'électricité cet hiver ?

C'est maintenant officiel : on pourrait subir des coupures d'électricité cet hiver.

Ces coupures pourraient durer de deux heures à quatre heures, voire davantage. Un site internet dédié à ces coupures et un numéro vert nous permettraient de nous informer un peu à l'avance de prendre nos précautions. Merci Macron !

Mais, on voit mal quelles précautions pourraient être prises pour sauver les contenus des frigos et congélateurs, sauf pour ceux qui possèdent des batteries et des générateurs...

Ainsi dans un des pays les plus riches du monde, l'incompétence des pouvoirs publics ramènerait la situation à celles de pays beaucoup plus

pauvres, comme Cuba ou l'Algérie où les coupures de courant sont fréquentes. Les progrès et l'efficacité du capitalisme ne cesseront jamais de nous surprendre. Car ce sont bien l'incompétence et l'imprévoyance qui risquent de nous plonger dans l'obscurité. Insuffisance du développement des énergies renouvelables, manque d'entretien des centrales nucléaires, et aussi gaspillage d'électricité, dont nous avons eu un petit aperçu à Saint Malo avec les illuminations du village de la route du rhum, alors qu'on demande à tous les foyers de faire des économies d'énergie...

A SAINT-MALO, ON PATINE SUR LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Ce serait courtelinesque si ce n'était pas si archaïque et si incohérent.

Alors qu'on ne cesse d'expliquer à la population que sans réduction de la consommation électrique de ses équipements, il risque d'y avoir des coupures de courant, voilà qu'on apprend que **la maison Hector va réinstaller sa patinoire éphémère pendant 4 semaines sur l'Esplanade Saint-Vincent.**

Naturellement, on nous garantit—comme on nous l'a assuré à propos des illuminations du village du Rhum—que tout cela va se faire avec un impact énergétique et carboné minimal. Et avec la bénédiction de la municipalité.

Décidément, tout ces gens là ne comprennent rien aux enjeux écologiques qui concernent la planète entière et sont d'une incohérence crasse pour maintenir de manière irresponsable leur petit business et leur petit pouvoir.